



Traité International

SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



Point 9 de l'ordre du jour provisoire

CINQUIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

Mascate (Oman), 24-28 septembre 2013

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU CYCLE DES PROJETS DU FONDS POUR LE PARTAGE DES AVANTAGES DEPUIS LA QUATRIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

RÉSUMÉ

1. À sa troisième session, l'Organe directeur avait déjà adopté la Stratégie de financement du Traité international et les quatre annexes qui l'accompagnent, y compris les politiques et procédures afférentes à l'exécution du cycle des projets du Fonds pour le partage des avantages. La procédure de décaissement et les procédures pour l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation, applicables à la deuxième phase du cycle des projets du Fonds, ont été adoptées par l'Organe directeur à sa quatrième session¹.
2. Le présent document donne tout d'abord un aperçu des améliorations que l'Organe directeur a sans cesse apportées à l'exécution du cycle des projets depuis l'adoption de la Stratégie de financement. Il renvoie également à un certain nombre de documents contenant des informations complémentaires. Il fait ensuite le point sur les progrès accomplis dans l'exécution des trois premières phases du cycle des projets, depuis la quatrième session de l'Organe directeur.
3. L'Organe directeur souhaitera peut-être examiner les divers éléments d'un projet de résolution figurant à l'annexe du présent document et concernant l'exécution du cycle des projets depuis sa dernière session. Ces éléments devraient être intégrés dans la résolution relative à la Stratégie de financement, dont une version provisoire figure dans le document intitulé *Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de financement*².

¹ Résolution 3/2011, annexes 1 et 2

² IT/GB-5/13/7

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>
I. Introduction	1-4
II. Exécution des différentes phases du cycle des projets	5-26
Annexe: Éléments d'un projet de résolution concernant l'exécution du cycle des projets du Fonds pour le partage des avantages depuis la quatrième session de l'Organe directeur	

I. INTRODUCTION

1. Depuis l'adoption de la Stratégie de financement, l'Organe directeur a sans cesse amélioré l'exécution du cycle des projets du Fonds pour le partage des avantages. Il a adopté, à sa deuxième session, les différentes étapes de l'exécution du cycle des projets, telles qu'exposées à l'annexe 3 de la Stratégie de financement (Procédures opérationnelles). Il a défini, à sa troisième session, les exigences relatives à l'établissement des rapports sur l'exécution du cycle des projets à présenter à l'Organe directeur, telles qu'énoncées à l'annexe 4 de la Stratégie de financement. La procédure de décaissement et les procédures pour l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation ont été adoptées par l'Organe directeur à sa quatrième session. Au cours de la présente session, l'Organe directeur procèdera à l'examen des Procédures opérationnelles et étudiera une politique de gestion des conflits d'intérêts à l'appui de l'exécution du cycle des projets.
2. Le document intitulé *Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de financement*³ porte sur les politiques générales relatives au Fonds pour le partage des avantages, politiques qui ne sont pas exclusivement liées à l'exécution d'une phase particulière du cycle des projets. Le présent document aborde les aspects relatifs à l'exécution des différentes phases du cycle des projets depuis la dernière session de l'Organe directeur (mars 2011) et relevant de ce dernier. Il couvre donc les derniers mois de l'exercice biennal 2010-2011, ainsi que la plus grande partie de l'exercice 2012-2013 en cours. Pendant cette période, la première phase du cycle des projets s'est achevée et les efforts ont porté sur l'exécution de la deuxième phase et la planification de la troisième.
3. À sa quatrième session, l'Organe directeur est convenu de déléguer au Bureau de sa cinquième session (le Bureau) le pouvoir d'exécution du cycle des projets pendant l'exercice suivant. Il a également décidé de convoquer à nouveau le Comité consultatif *ad hoc* sur la Stratégie de financement (le Comité) afin que celui-ci formule des avis concernant, entre autres, la conception et la structure du prochain appel à propositions, ainsi que l'examen de la mise en œuvre du portefeuille de projets financés durant les deux premières phases du cycle des projets. Le Bureau et le Comité ont été régulièrement informés de l'exécution du cycle des projets.
4. On trouvera dans l'annexe au présent document les éléments d'un projet de résolution sur la Stratégie de financement relatifs à l'exécution des différentes phases du cycle des projets.

II. EXÉCUTION DES DIFFÉRENTES PHASES DU CYCLE DES PROJETS DU FONDS POUR LE PARTAGE DES AVANTAGES

Exécution de la première phase du cycle des projets

5. À sa quatrième session, l'Organe directeur s'est félicité des progrès accomplis dans le cadre de la première phase du cycle des projets et a demandé au Secrétaire d'établir et de diffuser un rapport succinct sur la mise en œuvre et l'impact de ce premier portefeuille de projets.
6. Le Bureau, à sa première réunion, a pris note des activités menées au titre du cycle des projets en 2012. Il a invité le Secrétaire à le tenir informé de l'exécution des deux premières phases du cycle des projets à sa prochaine réunion. Le Comité a reçu un document d'information sur l'exécution des deux premières phases du cycle des projets. Il a souligné qu'il était important d'établir et de publier un rapport final donnant un compte rendu synthétique des principaux résultats du premier portefeuille de projets et des expériences réussies les plus significatives. Ce rapport, qui doit être bref, fournira également des informations concernant l'inclusion de matériel et la gestion des projets. Il sera destiné aux donateurs, aux décideurs et aux parties prenantes du Traité.

³ IT/GB-5/13/7

7. Donnant suite à l'avis formulé par le Comité, le Secrétariat a établi un rapport sur la première phase du cycle des projets (*Report on the First Round of the Project Cycle of the Benefit-sharing Fund*)⁴. Le Bureau, à sa deuxième réunion, s'est félicité de la publication de ce document et a invité le Secrétaire à en assurer une large diffusion auprès des Parties contractantes, des partenaires et des donateurs.
8. Le rapport sur la première phase du cycle des projets donne une vue d'ensemble des activités menées et des résultats obtenus dans le cadre du premier portefeuille de projets. Sa structure et son contenu sont conformes aux exigences en matière d'information et d'établissement de rapports telles qu'énoncées dans la Stratégie de financement du Traité international⁵.
9. Le rapport montre comment le Fonds pour le partage des avantages a permis, dans le cadre de l'exécution du premier portefeuille de projets, de renforcer les capacités de plus de 6 000 agriculteurs ou de les sensibiliser aux bienfaits de la diversité des cultures. Le Fonds a par ailleurs soutenu la collecte de plus de 360 accessions de variétés traditionnelles et de plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées. Il a recensé les savoirs traditionnels relatifs à plus de 1 500 accessions et contribué à la caractérisation des traits utiles de plus de 2 200 accessions de variétés détenues à la ferme et dans les banques de gènes. Globalement, il a contribué au recensement et/ou à la sélection de plus de 270 accessions – présentant un rendement élevé, une bonne résistance aux aléas climatiques ou une tolérance aux maladies des cultures, ou encore une combinaison de ces différentes caractéristiques –, ainsi qu'à la distribution de matériel végétal adapté aux conditions locales à plus de 1 800 agriculteurs.
10. L'Organe directeur, à sa quatrième session, a souligné que les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture figurant dans la liste de l'annexe I du Traité international issues des projets financés au titre de la première phase du cycle des projets, seraient mises à disposition aux conditions et selon les modalités prévues par le Système multilatéral. Il a également indiqué que les informations générées par ces projets seraient rendues publiques dans un délai d'un an après l'achèvement de ceux-ci. En outre, il a demandé au Secrétariat d'élaborer des mesures et des systèmes simples et concrets pour aider les organismes d'exécution des projets à satisfaire à ces exigences.
11. Les organismes d'exécution ont été invités à présenter, dans le cadre du rapport technique et financier final à établir avant la clôture de l'accord de projet, un plan d'inclusion des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture figurant dans la liste de l'annexe I du Traité international issues du projet. Les lettres de notification de l'inclusion de matériel dans le Système multilatéral dans le cadre des projets pilotes sont publiées sur le site web du Traité.
12. Le rapport sur la première phase du cycle des projets précise que plus de 1 700 accessions de ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture figurant dans la liste de l'annexe I du Traité international traitées dans le cadre du premier portefeuille de projets seront mises à disposition aux conditions et selon les modalités prévues par le Système multilatéral, ce qui devrait permettre de multiplier l'impact global du Fonds pour le partage des avantages. Il contient également une liste de liens internet, ainsi que d'autres sources où l'on trouvera l'ensemble des informations générées par les projets financés.

⁴ IT/GB-5/13/Inf.11

⁵ Voir l'annexe 4 de la Stratégie de financement à l'adresse suivante:
ftp://ftp.fao.org/ag/agp/planttreaty/publi/funding_strategy_compilation_en.pdf

Exécution de la deuxième phase du cycle des projets

13. À sa quatrième session, l'Organe directeur a adopté les procédures provisoires pour l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation, ainsi que la procédure provisoire de décaissement, qui seront applicables à la deuxième phase du cycle des projets du Fonds pour le partage des avantages⁶.

14. L'Organe directeur s'est également penché sur les progrès accomplis dans l'exécution de la deuxième phase du cycle des projets. Il a accueilli avec satisfaction les progrès réalisés à ce jour par le Groupe d'experts sur l'évaluation des propositions de projet, soulignant qu'il était important que celui-ci mène à bien ses travaux dans le respect des normes de qualité les plus élevées afin que les critères d'évaluation et d'approbation des projets proposés en soient la qualité et l'intérêt technique.

15. Le Groupe d'experts a achevé l'évaluation des propositions de projet en juillet 2011, date à laquelle le rapport des coprésidents du Groupe a été présenté au Bureau. Ce rapport contenait le classement, établi par le Groupe, des projets proposés au titre des deux appels à propositions, ainsi qu'une explication détaillée du protocole rigoureux et transparent suivi pour l'évaluation des propositions, y compris la gestion des éventuels conflits d'intérêts, et une synthèse des enseignements tirés de ce processus⁷.

16. En août 2011, le Bureau a tenu une téléconférence aux fins de l'approbation des projets au titre de la deuxième phase du cycle des projets. Il s'est dit satisfait de l'excellent travail technique et scientifique qui avait été accompli par le Groupe pour garantir que les critères d'évaluation et d'approbation des projets proposés en soient la qualité et l'intérêt technique. Le Bureau a approuvé la version intégrale du rapport présenté par les coprésidents du Groupe d'experts et n'a procédé à aucune autre évaluation portant sur des projets individuels.

17. Aux fins de l'approbation des projets proposés, le Bureau a classé les différentes propositions présentées comme suit: 1) propositions de projet présentées en vue d'un financement immédiat par le Fonds pour le partage des avantages; 2) propositions de projet intégrées dans les programmes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et devant faire l'objet d'un financement conjoint du Fonds et du PNUD; 3) propositions de projet dont le financement est lié à la disponibilité de ressources supplémentaires avant la fin de l'exercice biennal (décembre 2011); et 4) propositions de projet à soumettre à d'autres donateurs en vue d'un financement.

18. Au total, 19 projets ont été approuvés en vue de leur financement par le Fonds pour le partage des avantages (5,7 millions d'USD). Les projets financés ont pour cible des communautés en situation d'insécurité alimentaire par suite des effets du changement climatique sur l'utilisation et la conservation de la diversité génétique de leurs cultures. Les fonds décaissés dans le cadre de la deuxième phase du cycle des projets ont été dix fois supérieurs à ceux de la première phase. Plus d'une centaine d'organismes participent à la mise en œuvre de la deuxième phase du cycle des projets dans plus de 31 pays. Grâce à l'action de mobilisation de fonds qui a été menée conjointement avec le PNUD, trois nouveaux projets intégrés ont pu être financés.

19. Le document d'information sur l'exécution de la deuxième phase du cycle de projet (*Progress Report on the execution of the second round of the project cycle*)⁸ fournit des renseignements supplémentaires sur les progrès accomplis dans le cadre du portefeuille de projets. Sa structure et son contenu sont conformes aux exigences en matière d'information et d'établissement de rapports telles qu'énoncées dans la Stratégie de financement du Traité international.

⁶ Résolution 3/2011, annexes 1 et 2

⁷ On trouvera des informations complémentaires sur le Groupe d'experts à l'adresse suivante: <http://www.planttreaty.org/content/panel-experts-call-proposals-2010-benefit-sharing-fund>

⁸ IT/GB-5/13/Inf.12

20. Le Secrétariat a informé régulièrement le Bureau de l'état d'avancement de l'exécution du deuxième cycle des projets et des prochaines étapes. Le Comité a reçu, lui aussi, des informations d'ordre général sur la mise en œuvre du deuxième portefeuille de projets. Il a remercié le Secrétariat pour les informations complètes qui lui ont été fournies, et s'est félicité des progrès accomplis dans l'exécution du portefeuille de projets.

21. Les représentants régionaux au sein du Bureau et du Comité ont étudié périodiquement des possibilités de financement pour les huit projets proposés qui ne pouvaient être financés que si des fonds supplémentaires étaient disponibles avant la fin de l'exercice biennal (décembre 2011). Le Bureau, à sa deuxième réunion, a demandé au Comité de se pencher sur la question. Au moment de la mise au point finale du présent document, le Comité n'était pas encore parvenu à un consensus sur ce point et avait donc décidé d'en poursuivre l'examen à la prochaine reprise de ses travaux, en juillet 2013.

22. L'exécution de la deuxième phase du cycle des projets prendra fin pendant la prochaine période intersessions. Conformément aux procédures, le Secrétaire établira un rapport sur la deuxième phase du cycle des projets du Fonds pour le partage des avantages. Par ailleurs, en application de la section 3 des Procédures provisoires, une évaluation indépendante du portefeuille de projets sera conduite, pour la première fois, à la fin du cycle des projets.

Exécution de la troisième phase du cycle des projets

23. À sa quatrième session, l'Organe directeur a délégué au Bureau le pouvoir d'exécution du cycle des projets pendant l'exercice biennal. Il a aussi demandé au Comité de lui donner des avis concernant la conception et la structure du prochain appel à propositions⁹.

24. L'Organe directeur a également demandé au Secrétaire d'établir et de présenter au Bureau un rapport sur les enseignements tirés de la mise en œuvre des deux premières phases du cycle des projets (*Report on lessons learned during the execution of the first and second rounds of the project cycle*), afin d'étayer la conception et l'exécution du cycle des projets et de ses phases futures, y compris le prochain appel à propositions¹⁰. Le Comité a examiné le rapport ainsi établi et en a tenu compte pour formuler ses avis concernant la conception et la structure du troisième appel à propositions¹¹. On trouvera d'autres informations sur ce document dans le *Rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie de financement*¹².

25. Le Comité a souligné qu'il était important de lancer, dès que possible, un troisième appel à propositions. Il a réaffirmé l'importance de maintenir l'axe thématique actuel pour le troisième appel, dans la mesure où celui-ci représente l'application précise, cohérente et concrète des priorités convenues par l'Organe directeur. Par ailleurs, il a donné les indications suivantes:

- Un volet de la troisième phase du cycle des projets restera consacré aux projets d'action immédiate, tandis que le volet relatif aux plans d'action stratégique sera supprimé.
- Un volet du troisième appel à propositions sera consacré au codéveloppement et au transfert de technologies liées au Traité, y compris le renforcement des capacités à l'appui de l'axe thématique adopté et dans le plein respect des trois priorités convenues par l'Organe directeur. Compte tenu de la nécessité que ce dernier donne de nouvelles indications concernant le transfert de technologies, le Comité a recommandé que les fonds affectés à ce volet demeurent limités pour le moment.

⁹ Résolution 3/2011, paragraphes 23 et 36, alinéa ii)

¹⁰ Résolution 3/2011, paragraphe 23

¹¹ IT/GB-5/13/Inf.4. *Report of the Seventh Meeting of the Ad Hoc Advisory Committee on the Funding Strategy* (Rapport de la septième réunion du Comité consultatif *ad hoc* sur la Stratégie de financement), paragraphes 26 à 30. <http://www.planttreaty.org/sites/default/files/acfs7re.pdf>

¹² IT/GB-5/13/7

- Le Secrétariat a élaboré un projet d'appel à propositions en tenant compte à la fois du plan annoté du troisième appel à propositions¹³ et du rapport sur les enseignements tirés de l'exécution des deux premières phases du cycle des projets. Il a également donné des avis concernant les étapes qui permettront de mener à bien l'élaboration du troisième appel.

26. Au moment de la publication du présent document, les étapes finales de l'élaboration du troisième appel à propositions étaient en cours. Comme indiqué au Bureau, l'objectif serait de lancer le troisième appel à propositions au moment de la cinquième session de l'Organe directeur, mais cela ne sera possible que si des fonds suffisants pourront être levés à cette fin.

¹³ IT/ACFS-7/12/8, annexe 1. <http://www.planttreaty.org/sites/default/files/ACFS7w08e.pdf>

ANNEXE

**ÉLÉMENTS D'UN PROJET DE RÉOLUTION
CONCERNANT L'EXÉCUTION DU CYCLE DES PROJETS DU FONDS POUR LE
PARTAGE DES AVANTAGES DEPUIS LA QUATRIÈME SESSION
DE L'ORGANE DIRECTEUR**

L'ORGANE DIRECTEUR,

- i) **Rappelant** que l'Organe directeur, à sa quatrième session, avait délégué au Bureau de sa cinquième session le pouvoir d'exécution du cycle des projets pendant l'exercice biennal suivant 2012-2013,
- ii) **Rappelant** la décision prise par l'Organe directeur, à sa quatrième session, de convoquer à nouveau le Comité consultatif *ad hoc* sur la Stratégie de financement afin que celui-ci formule des avis à l'Organe directeur concernant, entre autres, la conception et la structure du prochain appel à propositions, ainsi que l'examen de la mise en œuvre du portefeuille de projets financés durant les deux premières phases du cycle des projets du Fonds pour le partage des avantages,
- iii) **Rappelant** que l'Organe directeur avait demandé au Secrétaire d'établir et de diffuser un rapport succinct sur la mise en œuvre et l'impact de ce premier portefeuille de projets,
- iv) **Rappelant** que l'Organe directeur, à sa quatrième session, avait adopté les procédures provisoires pour l'établissement de rapports, le suivi et l'évaluation, ainsi que la procédure provisoire de décaissement, applicables à la deuxième phase du cycle des projets du Fonds pour le partage des avantages,

Par la présente résolution,

1. **Remercie** le Bureau et le Comité consultatif *ad hoc* sur la Stratégie de financement des activités intergouvernementales menées à l'appui de l'exécution du cycle des projets du Fonds pour le partage des avantages depuis la quatrième session de l'Organe directeur;
2. **Se félicite** de la publication du rapport sur la première phase du cycle des projets (*Report on the First Round of the Project Cycle of the Benefit-sharing Fund*) et invite le Secrétaire à assurer une large diffusion de ce document auprès des Parties contractantes, des partenaires et des donateurs;
3. **Remercie** toutes les institutions qui ont participé à la mise en œuvre des projets de la première phase du cycle des projets pour le soutien fourni, qui a permis de multiplier l'impact du Fonds pour le partage des avantages grâce aux activités menées aussi bien au niveau local, notamment en renforçant les capacités des agriculteurs, qu'à l'échelle mondiale, en assurant l'inclusion de matériel dans le Système multilatéral et en rendant publiques les informations générées par ces projets;
4. **Se félicite** des progrès accomplis dans l'exécution de la deuxième phase du cycle des projets;
5. **Demande** au Secrétaire de lancer le processus de planification de l'évaluation indépendante qui sera conduite à la fin du cycle des projets, en suivant les procédures adoptées à sa quatrième session, et d'établir et de diffuser un rapport succinct sur la mise en œuvre du deuxième portefeuille de projets;
6. **Demande** au Secrétariat de continuer à apporter son aide afin que les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture figurant dans la liste de l'annexe I du Traité international issues des projets financés dans le cadre de la deuxième phase du cycle des projets soient mises à disposition aux conditions et selon les modalités prévues par le

Systeme multilateral, et que les informations generatees par ces projets soient rendues publiques dans un delai d'un an apres l'achevement de ceux-ci;

7. ***Decide*** de lancer le troisieme appel a propositions du Fonds pour le partage des avantages a la cloture de la cinquieme session de l'Organe directeur.